

Boulogne-Billancourt, le 17 décembre 2015

Décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel relative à la demande de passage en TNT gratuite de LCI

Le groupe TF1 se félicite de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) d'autoriser le passage en TNT gratuite de LCI, sous réserve « d'engagements ».

Ces engagements, proposés par le groupe TF1 et retenus par le CSA sont compatibles avec la réussite du passage en clair de LCI tant sur le plan éditorial que sur le plan économique.

LCI, lancée en 1994, est la pionnière des chaînes d'information en France et s'attache depuis plus de 20 ans à délivrer une information de qualité aux téléspectateurs. Le passage de LCI sur la TNT gratuite est une formidable nouvelle pour les équipes de la chaîne.

Ce projet représente un investissement d'une vingtaine de millions d'euros en 2016, avec un objectif d'équilibre à horizon 2019.

Pour Nonce PAOLINI, Président directeur général du groupe TF1 : *« Je remercie le CSA de cette décision qui offre à LCI, pionnière des chaînes infos, la possibilité d'être accessible à tous sur la TNT gratuite et d'ouvrir une nouvelle page de son histoire. Je m'en réjouis pour les collaborateurs et le pluralisme en France. »*

Pour Catherine NAYL, Directrice générale adjointe de l'information Groupe : *« Je suis heureuse pour les équipes de LCI qui font un travail remarquable depuis des années. Je me réjouis également que les téléspectateurs aient accès à une offre alternative d'information. C'est un défi que nous relevons avec enthousiasme et passion. »*

CONTACTS